MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
cerfa
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.
Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 07 / 05 / 2025
Dossier complet le : 07 / 05 / 2025
N° d'enregistrement : 2025-8837

1 Intitulé du projet

Projet de création d'une déchèterie LOMME à l'avenue de la rotonde à LILLE (59).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination
Métropole Européenne de Lille (MEL)

Raison sociale
EPCI

N° SIRET
2 0 0 0 9 3 2 0 1 0 0 0 8 1

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
2710-1 : Autorisation 2710-2 : Enregistrement	Quantité de déchets dangereux susceptibles d'être présents sera de 12 t. Volume de déchets non dangereux susceptibles d'être présents sera de 1 500 m3

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération de construction de la déchetterie de Lomme consiste en la création de bâtiments, de zones de stockage , de voiries et de parking. Les principaux aménagements et travaux sont listés ci-dessous :
- L'évacuation des déchets sauvages divers présents sur le site (des plastiques, des cartons des pneus, de l' électroménager, débris de verre et matériaux amiantifères…),
- le dégazage et l'évacuation des éventuelles cuves enterrées de carburant issues de l'ancienne station-service,
- construction de nouveaux locaux : accueil, local du personnel, local de stockage des Déchets Diffus Spécifiques (DDS), local de stockage des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E), espace réemploi
- création d'une voie d'exploitation dédiée à la reprise des déchets
- aménagement d'une aire de stationnement végétalisée pour le personnel (stationnement VL)
- aménagement modulaire d'alvéoles et de bennes à plat avec compacteurs intégrés pour certaines
- création d'éclairage
- aménagements paysagers

4.2 Objectifs du projet

Le projet de construction est le suivant (les surfaces risquent d'évoluer avec l'avancement du projet):
- Un local personnel de 70 m²;
- Un bureau d'accueil de 8 m².

Les zones de stockage des déchets qui seront situées en extérieur :
- Bennes ;
- Points d'Apports Volontaires (PAV).

Les locaux dédiés aux stockages seront :
- Un local d'environ 60 m² pour les DDS (Déchets Diffus Spécifiques) ;
- Un local d'environ 50 m² pour les D3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) ;
- Un local d'environ 40 m² pour le stockage des articles de bricolage et de jardinage, des articles de sport et de loisirs, jeux et jouets ((ABJ/ASL/JJ) ;
- 2 locaux pour les objets et matériaux réemployables : environ 100 m² (50m² pour le local réemploi et 50 m² pour la matériauthèque).

Un local de stockage du gerbeur d'environ 25 m².

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux nécessaires à la création de la déchèterie consisteront en :
- l'évacuation des déchets divers,
- la démolition des voiries existantes;
- des travaux de création Voirie Réseaux Divers (travaux d'enrobés, dalles béton, réfection des réseaux)
- la viabilisation et création de voiries et dalles;
- La construction de bâtiments et de nouveaux locaux : accueil, local du personnel, local de stockage des Déchets Diffus Spécifiques (DDS), local de stockage des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E), espace réemploi;
- la création de réseaux;
- des travaux de second-œuvre dans les locaux créés (carrelage, peinture, menuiseries, ventilation, électricité, sécurité incendie, plâtrerie, couverture / étanchéité);
- des travaux d'aménagements paysagers (abattage d'un ou deux arbres et création d'espaces verts).
- mise en place de clôtures et portails
- plantation d'un ou deux arbres + compensation conforme PLUI METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Planning prévisionnel des travaux et d'ouverture de la déchèterie : Démarrage des travaux 2ème semestre 2026 et ouverture 2ème semestre 2027.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La déchèterie de Lomme sera une installation de collecte de déchets dangereux et non dangereux ouverte au public. Elle permettra aux usagers du secteur de bénéficier d'un équipement de proximité pour le dépôt d'objets divers triés en vue de leur réutilisation (objets du réemploi) ainsi que le dépôt de déchets dangereux (déchets diffus spécifiques, batteries usagées, produits chimiques, déchets amiantés, D3E, pneumatiques usagés...) et de déchets non dangereux (encombrants ménagers divers, papiers-cartons, textiles, bois, déchets verts, gravats, ferraille, plâtre, ..). Les déchets admis proviendront des particuliers autorisés (en possession d'une carte Pass' Déchetterie), d'artisans, entreprises ou encore de collectivités. Les déchets dangereux seront stockés dans des locaux réservés (local DDS ou local D3E). Les déchets non dangereux sont déposés par les usagers dans des bennes ou en alvéoles.

La gestion et l'exploitation de la déchèterie sera confiée par marché public au prestataire désigné (marché d' exploitation).Le site sera ouvert au public tous les jours de l'année, hormis les 1er janvier, 1er mai, et 25 décembre.

L'enlèvement des déchets pour valorisation, traitement ou élimination sera confié à des sociétés spécialisées dans le traitement de déchets.

Il n'est pas prévu à moyen terme le démantèlement de la déchèterie dont l'exploitation est envisagée sur plusieurs décennies. En cas de cessation d'activités, l'exploitant de la déchèterie notifiera la cessation d'activité et procédera à la mise en sécurité du site conformément à la réglementation en vigueur.

La parcelle 6912 de 4486 m² restera une parcelle végétalisée.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire
Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface du terrain (parcelles : 6911 (24 m²); 6912 (4486 m²); 6913 (3114 m²); 6411 (855 m²); 6412 (5 m²) Surface imperméabilisée environ (parcelle 6913)	8 484 m² environ 3 500 m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Avenue de la Rotonde

Lieu-dit :

Localité : Lille

Code postal : 5 9 1 6 0 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 0 2 ° 5 9 ' 4 7 " E Lat. : 5 0 ° 3 8 ' 0 3 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Lille

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUI METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
Parcelles classées UE.1 ; Zone d'activités diversifiées; Parcelle classée UI ; Zone d'industrie

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☑ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	Aucune zone naturelle et aucun espace protégée n'est recensé dans un rayon de 3,8 km au tour du site. Source : https://www.geoportail.gouv.fr/.
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	Aucune zone couverte par un arrêté de protection de biotope dans un rayon de 2km autour du site. Source : https://www.geoportail.gouv.fr/
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	Aucun parc national, parc naturel marin, réserve naturelle (nationale ou régionale), zone de conservation halieutique ou parc naturel régional dans un rayon de 10 km autour du site. Source : https://www.geoportail.gouv.fr/

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☑	☐	Le territoire de la MEL est couvert par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) approuvé par le Préfet du Nord le 05/05 /22. Le site n'est pas identifié par une zones à enjeux sonores. La carte stratégique du bruit indique des niveaux de bruit de 50 à 60 dBA en période de jour autour de la déchèterie. Source : https://geomel.lillemetropole.fr/
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	Aucun site inscrit ne se trouve dans un rayon de 2km de la zone d'étude. Le plus proche se situe dans les villes de Lille et d'Englos. Source : http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Une étude d'identification de zones humides a été réalisée en août 2024 par la société VERDI. Selon les critères pédologiques et faunistique, aucune zone humide n' a été identifiée. Le sol en place semble caractéristique des anthroposols : sol modifié par l'Homme.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☑	☐	Le commune de Lille est couverte par le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Mouvements de terrain nommé PER cavités Hellemmes et dans un périmètre des servitudes d'utilité publique d'un PPRT
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☑	☐	Le site n'est pas référencé dans les bases de données CASIAS et INFOSOLS (ex BASOL) et n'est pas inscrit sur un SIS. Des études de pollution des sols ont été réalisée par la société OGI-STRATAGIS en 2024 et 2025 (INFOS+DIAG, voir annexe). Une zone du site semble avoir potentiellement pu servir de station-service (avec cuves aériennes ou enterrées). Les résultats d'analyses des sols ont mis en évidence des anomalies en métaux lourds, HAP, HCT et fluororures.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☑	☐	La commune de Lille est incluse dans la ZRE de la nappe des calcaires carbonifères.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	Le site n'est pas localisé dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage AEP.
Dans un site inscrit ?	☐	☑	Aucun site classé ne se trouve dans un rayon de 2km de la zone d' étude. (source : http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/)

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Aucun site Natura 2000 dans un rayon de 10km. (source : Géoportail)
D'un site classé ?	☐	☑	Aucun site classé ne se trouve dans un rayon de 2km de la zone d' étude. (source : http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/)

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☑	☐	Consommation d'eau potable provenant du réseau d'eau public limitée aux besoins domestiques (toilettes, douches, salle de pause) pour 3 salariés soit environ 81.50 m3/an. Absence de prélèvement d'eau dans le milieu naturel Projet de récupération des eaux pluviales de toiture pour le nettoyage des quais
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	Le site abrite des déchets sauvages divers (des plastiques, des cartons des pneus, de l'électroménager, débris de verre et matériaux amiantifères…), devant faire l'objet d'une évacuation avec des prestataires agrées. Déchèterie à plat (absence de quais).
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Alimentation en eau potable pour les besoins domestiques de 3 salariés. 1 poteau incendie présent sur la voie publique à proximité de la limite de propriété.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☑	☐	Campagnes d'inventaires réalisées entre octobre 2023 - avril 2024 et en juillet 2024 : le site abrite des enjeux faibles à modérés et deux arbres à cavités (source expertise écologique du 04/10/2024 réalisée par la société VERDI, en annexe). Le site est actuellement une zone en friche qui a été occupé par les gens du voyage qui ont abattus ou abîmés des arbres/végétation . Aménagement avec des surfaces qui seront imperméabilisées. Études complémentaires seront menées afin d'identifier des mesures ERC (Éviter, Réduire, Compenser).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Etant donné l'éloignement du site par rapport à la zone Natura 2000 la plus proche (environ 16,5 km), ce projet n'est pas susceptible d' avoir d'impact direct et indirect sur la conservation des habitats et des espèces végétales et animales ayant justifié la désignation de site Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☑	☐	Campagnes d'inventaires réalisées entre octobre 2023 - avril 2024 et en juillet 2024 : le site abrite des enjeux faibles à modérés et deux arbres à cavités (source expertise écologique du 04/10/2024 réalisée par la société VERDI, en annexe). Le site est actuellement une zone en friche qui a été occupé par les gens du voyage qui ont abattus ou abîmés des arbres/végétation . Aménagement avec des surfaces qui seront imperméabilisées. Études complémentaires seront menées afin d'identifier des mesures ERC (Éviter, Réduire, Compenser).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	Non. Le terrain n'est pas concerné par un PPRT et par la présence canalisation de transport de matières dangereuses de produits chimiques distante d'environ 500 m au nord-est du site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	Retrait gonflement des argiles : risque important Inondation : risque existant sur la commune Remontée de nappe : risque existant sur la commune Séisme : risque faible Mouvement de terrain : existant Radon : risque faible https://www.georisques.gouv.fr/mes-risques
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	Des déchets dangereux seront réceptionnés sur le site mais des mesures de protection sont prévues (rétentions sous caillebotis, sol du local DDS avec résine résistante aux produits chimiques).
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	Absence de rejets atmosphériques canalisés. Rejets atmosphériques diffus liés à la circulation de véhicules. Effluents aqueux (eaux usées domestiques et eaux pluviales) rejetés dans le réseau communal.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	Oui trafic routier (VL et PL).
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	Les sources sonores susceptibles de générer du bruit dans l' environnement du site seront principalement les mouvements des poids-lourds et véhicules en circulation.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	aux opérations de chargement des bennes avec les déchets, d'enlèvement des bennes pour traitement extérieur.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	Absence de nuisances olfactives liées aux travaux de construction. En phase d'exploitation, la déchèterie reçoit des déchets verts évacués avant leur décomposition organique.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	Le site incluant le projet ne dispose pas d'équipements susceptibles de générer des vibrations significatives dans son environnement immédiat.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☑	☐	Des éclairages seront créer pour sécuriser les déplacements au sein de la déchèterie (piétons, véhicules, vélos). Éclairage LED discontinu et directionnel vers le bas.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☑	☐	Déchèterie située en zone industrielle, soumise à des émissions lumineuses faible.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☑	☐	En phase travaux, émissions de poussières et gaz d'échappement des véhicules de chantier sur une durée limitée. En phase d'exploitation, rejets atmosphériques inchangés (trafic inchangé) correspondant aux gaz d'échappement des véhicules des usagers, du personnel et des rotations de poids-lourds. Il n'est pas prévu l'ajout d'installation de combustion (chaudière, groupe électrogène, clim..).
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☑	☐	Absence de rejets d'eaux résiduaires de process. Eaux usées domestiques rejetées au réseau communal. En fonctionnement normal, les eaux pluviales dites « souillées » ruisselant au niveau des zones de stockages de déchets en extérieur et à la voirie pour PL, seront dirigées un séparateur d'hydrocarbures puis vers les zones d'infiltrations (non identifiées à ce jour). Pour le reste du site, les eaux pluviales étant considérée non souillées, seront dirigées vers les zones d'infiltrations (non identifiées à ce jour)
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☑	☐	Déchets de démolition des bâtiments et déchets de chantier. En phase d'exploitation, apport par les usagers de déchets dangereux et de déchets non dangereux. Des déchets de type ordures ménagères sont également générés par les agents d'exploitation.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	La déchèterie n'est située dans aucun périmètre de protection d'un monument historique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	Le site n'abrite actuellement aucune activité. Il s'agit d'une zone en friche. Historiquement, le site a fait d'objet d'occupations temporaires successives par des familles de la communauté des gens du voyage. Il a également potentiellement abrité une station-service. L'ancien usage sera donc changé.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Sur les 3 dernières années, pas de projets connus ou existants dans un rayon de 1 km autour du site répertoriés sur https://www.projets-environnement.gouv.fr/ et https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Absence de zone humide. En dehors des secteurs artificialisés / imperméabilisés, le site est une friche enherbée. Les campagnes d'inventaires réalisées entre octobre 2023 et avril 2024 et en juillet 2024 ont permis de détecter que le site abrite des enjeux faibles à modérés et deux arbres à cavités (source expertise écologique du 04/10/2024 réalisé par la société VERDI, en annexe).
Un diagnostic de pollution des sols a été réalisée au droit du site par OGI-STRATAGIS le 13/01/2025. 13 sondages à la tarière mécanique ont été réalisés entre 2 et 6 m de profondeur. Les résultats d'analyses montrent que les quatre sources potentielles de pollution relevées dans l'étude historique et documentaire ne semblent pas avoir eu d'impact significatif sur la qualité des sols au droit du site. Des recommandations sont citées pour la phase travaux et projet.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Au regard des investigations menées dans l'étude de pollution de sols du 13/01/2025 et des usages futurs considérés, des risques sanitaires suspectés pour les futurs usagers par ingestion et par inhalation de sols ou de poussières de sols. A noter que des mesures de gestion simples permettant de s'affranchir du risque lié à l' ingestion l'inhalation de sols ou de poussières de sol peuvent être mises en œuvre sur les emprises qui présentent pas de revêtements, comme la mise en place de recouvrements (de type minéral tels dallages ou enrobé, ou par apport de terres saines d'une épaisseur de 30 cm minimum).

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de création de la déchèterie de Lomme vise à aménager un centre de collecte et de stockage des déchets dangereux et non dangereux. Il modifiera les impacts environnementaux du site (augmentation du trafic, du flux de déchets, et de la fréquentation). Pas de zone humide identifiée sur le terrain. Ce terrain fera l'objet d'un entretien (coupe régulière des espaces verts). S'agissant d'un site en friche et d'un projet de création de bâtiments, voiries extension concernant une faible surface en contexte urbain, l'évaluation environnementale de ce projet ne semble pas nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☑
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☑
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☑
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☑
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☑
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	ETUDE D'IDENTIFICATION DE ZONES HUMIDES SELON LES CRITERES PEDOLOGIQUES ET FLORISTIQUES, projet de création d'une déchetterie à Lomme, étude VERDI, référencée 02-05035 et datant d'août 2024.	☑
2	EXPERTISE ECOLOGIQUE, Projet de création d'une déchèterie sur la commune de Lomme (59), étude VERDI, référencée 02-05035 et 04/10/2024.	☑
3	Diagnostic environnemental, mission DIAG (prestations A130, A200, A260, A270 suivant NF X31-620-2), référencé 02.RPT.VA t réalisé par la société OGI-STRATAGIS le 13/01/2025	☑
4	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti, rapport Bureau Veritas référencé 350090956.4.rev1.R et datant du 04/12/2023	☑
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom KOESTEN

Prénom Julien

Qualité du signataire Directeur adjoint Déchets Ménagers MEL

À Lille

Fait le 2 5 / 0 4 / 2 0 2 5

Signature du (des) demandeur(s)